

ATTESTATION DE FORMATION

Art. L. 6353-1 du Code du travail

L'organisme de formation **AFPI Loire-Drôme-Ardèche**
Rue Jean JULLIEN-DAVIN – Plateau de Lautagne – 26000 VALENCE
Enregistré sous le n°84 42 03422 42 auprès du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Atteste que : Monsieur Thierry LECAT

De l'entreprise : **EDR**
(26350 MONTRIGAUD)

A participé à la formation suivante :

Intitulé de l'action : RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE POUR ELECTRICIEN
Indice(s) proposé(s) : H0V B2V BR
Validité de 3 ans à compter du : 26/01/2021

Modalité de l'action : Stage inter-entreprises

Nature de la formation : L'action de formation animée par *AFPI Loire-Drôme-Ardèche*
entre dans la catégorie suivante prévue par les articles L. 6313-1 et L. 6314-1 du
Code du travail :
Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Lieu de la formation : CFAI LOIRE DRÔME ARDECHE Plateau de Lautagne Rue Jean Jullien Davin 26000
VALENCE

Durée prévue de formation : 10 heures 30

Nombre d'heures de présence : 10 heures 30

Nombre d'heures d'absence : 0 heure

Dates de la formation : du 25/01/2021 au 26/01/2021

Résultat de l'évaluation des acquis de la formation :

Objectifs de la formation	Modalités d'évaluation	Compétences	Reste à acquérir
Respecter les prescriptions de la réglementation sur la sécurité électrique	Questionnaire écrit	<ul style="list-style-type: none">Comprendre la signification des indices d'habilitationMettre en application les prescriptions de sécurité face au risque électrique	

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art. L. 6315-2 du Code du travail)

Délivrée par le directeur de l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche, Pour ordre

A Valence, le 27 janvier 2021